



Dossier du BHI No. S3/1001

**LETTRE CIRCULAIRE No. 59/2006**  
**6 septembre 2006**

**PUBLICATION SPECIALE DE L'OHI No. 55 (S-55) :**  
**ETAT DES LEVES HYDROGRAPHIQUES ET DE LA CARTOGRAPHIE MARINE DANS LE MONDE**  
**Soumission et mise à jour des données**

Référence : LC No. 86/2004 du 13 décembre 2004.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Le Comité de direction est extrêmement reconnaissant envers toutes les Commissions hydrographiques régionales et les Etats membres, à titre individuel, qui ont apporté leur soutien à la mise à jour de la base de données relative à la S-55. La S-55 constitue un outil efficace pour l'OHI et l'OMI dans leurs efforts en vue de promouvoir le renforcement des dispositions hydrographiques du Chapitre V de la Convention SOLAS.

La base de données couvre à présent 90% des Etats côtiers ainsi que d'autres zones maritimes. En dépit de certaines difficultés, dues au serveur du site web et qui seront bientôt résolues, le processus de mise à jour continue est durablement mis en place.

Il est demandé maintenant aux Etats membres de poursuivre leurs efforts en vue de compléter les mesures suivantes pour garantir la validité de la base de données relative à la S-55:

a. Soumission de données en réponse au questionnaire sur la S-55.

Des données n'ont toujours pas été reçues pour approximativement 29 Etats côtiers et pour d'autres zones maritimes, tandis qu'il existe des manques pour approximativement 12 autres. Ces manques sont à présent très largement soulignés au sein des organisations internationales et agences intéressées. **Il est demandé aux Etats membres qui n'ont pas encore fourni leurs données de le faire, de manière très urgente.** Il est également demandé aux présidents des Commissions hydrographiques régionales d'accorder la plus haute priorité à combler les manques de leur zone, dans le cadre du point permanent de l'ordre du jour sur la S-55, lors des réunions de leur commission.

b. Mise à jour des entrées de la S-55.

La base de données doit être mise à jour régulièrement, avec un intervalle minimum de un an, si on veut qu'elle continue à faire autorité. **A ce jour, seulement 44% des entrées ont été mises à jour.** Il est demandé aux Présidents des Commissions hydrographiques régionales et aux Etats membres, à titre individuel, d'y accorder la plus urgente attention. Au vu de tous les efforts déployés par l'Organisation pour mettre en place cette base de données, il serait tout à fait incohérent de ne pas la tenir à jour.

c. Données relatives à des pays dont les côtes se trouvent dans plus d'une CHR.

La lettre du BHI S3/1001 en date du 1er septembre 2005 expliquait une erreur d'ordre rédactionnel intervenue dans la compilation de la base de données, et demandait aux pays dont les côtes se trouvent dans plus d'une zone couverte par une CHR de soumettre des entrées distinctes pour chacune de ces zones maritimes. Treize pays sur les 16 concernés n'ont pas encore répondu à cette demande. **Il leur est demandé de le faire aussi rapidement que possible.**

d. Analyse de l'état de la cartographie.

Le pourcentage de la couverture ne représente qu'un des aspects de l'état de la cartographie. Certains pays utilisent déjà la colonne réservée aux Commentaires, dans la base de données, pour souligner les imperfections relatives à la qualité de la cartographie. **Il est demandé aux SH produisant des cartes d'utiliser la colonne Commentaires pour préciser les endroits pour lesquels il n'existe pas d'informations mises à jour et où, en conséquence, l'adéquation de la couverture est affectée.**

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'H. Gorziglia', written over a faint circular stamp.

Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA  
Directeur